



Maine et Loire

## Sommaire : PLF, PLFSS et autres mesures.

**FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT**

[HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

02-41-74-53-04

[fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr)

Angers le 2 novembre 2017

# AU BONHEUR DES RICHES !

« L'État comprime et la Loi triche, l'impôt saigne le malheureux » l'Internationale

Macron et son gouvernement multiplient les attaques contre la jeunesse, les salariés et les retraités. Les contre-réformes s'additionnent et se complètent : Code du travail, fonction publique, Sécurité sociale, retraites, assurance chômage, emplois aidés, coupes dans les budgets des collectivités locales et des services publics sont au menu.

La politique budgétaire d'Emmanuel Macron et de son gouvernement repose sur la réduction des dépenses publiques et sociales pour diminuer les impôts sur les riches et augmenter les profits des entreprises. Son adage est bien connu : réduire la fiscalité des contribuables les plus riches pour les inciter à rester ou à revenir en France afin qu'ils investissent davantage dans l'économie. A contrario, Macron peut se permettre de taxer les retraités, les salariés, ces « fainéants », ces « fouteurs de bordel » qui ne peuvent eux, migrer vers d'autres cieux.

## MACRON le père Noël des ACTIONNAIRES !

Source : *PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PLF 2018  
ET DE LA TRAJECTOIRE DE FINANCES PUBLIQUES 2018-2022*

### Deux contribuables disposant de patrimoines de 3,8 M€ :

#### - Contribuable A

- portefeuille de titres (3M€)
- résidence principale (800 000 €)

#### - Contribuable B

- immeubles de rapport (3M€)
- résidence principale (800 000 €)

**2017 : Montant de l'ISF identique pour A et B : 21 290 €**

Assiette imposable : 3 560 000 €

(3 M€ + 800 000 € - 240 000€ abatement résidence principale)

**2018 : Montant de l'IFI pour A : 0 €**

Assiette imposable : 560 000 € soit sous le seuil d'entrée dans l'impôt

**2018 : Montant de l'IFI pour B : 21 290€**

Assiette imposable : 3,56 M€



### Contribuable ayant revendu son entreprise avec un patrimoine de 11 M€ :

- patrimoine financier (10M€)
- résidence principale (1 M€)

**2017 : Montant de l'ISF : 108 690 €**

- Assiette imposable : 10,7 M€

(10 M€ + 1 M€ - 300 000€ abatement résidence principale)

**2018 : Montant de l'IFI : 0 €**

Assiette imposable : 700 000 € soit sous le seuil d'entrée dans l'impôt



## En tous cas... ÇA BAIGNE pour le CAC 40 !

Les profits des 40 valeurs du CAC ont augmenté de plus de 26% au premier semestre 2017 représentant plus de 52 milliards d'euros de profits. Les bénéfices engrangés sur ces six mois représentent plus des deux tiers de ceux glanés sur toute l'année 2016.

# **Les mesures fiscales des milliardaires et des patrons...**

## **Suppression de l'impôt sur la fortune**

L'ISF disparaîtra l'an prochain. Lui succédera un impôt sur la fortune immobilière (IFI) Le nouvel impôt sur la fortune immobilière (IFI) devrait concerner autour de 150.000 ménages, soit deux fois moins que l'actuel ISF. Seule la fortune immobilière sera taxée à partir de 1,3 million d'euros. Selon le journal *Le Monde*, ce nouvel impôt devrait rapporter six fois moins que l'ISF.

**CADEAU : 3,2 MILLARDS !**

## **Baisse de l'imposition des produits financiers**

Le produit financier des grandes fortunes échappera à l'ISF. Les revenus tirés de ce patrimoine (intérêts, dividendes) seront aussi moins imposés par l'instauration d'un impôt unique (flat tax) 30 % .

**CADEAU : 1,3 MILLARDS !**

## **Baisse de l'impôt sur les bénéfices des entreprises**

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés passera de 33 % à 28 %, bien moins en réalité.

**CADEAU : 1,2 MILLARDS** pour les patrons !

La taxe payée par les entreprises sur les salaires de plus de 152 000 € disparaît.

**CADEAU : 140 MILLIONS** pour les patrons !

## **Augmentation du CICE**

Le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) (mis en place par Hollande) va passer de 6 % à 7 % de la masse salariale.

**CADEAU : 4 MILLIARDS** supplémentaires déduits de l'impôt sur les sociétés !

## **Charge de la dette :**

Avant 1973 l'État était autorisé à se financer auprès de la Banque de France à taux très bas ou nul. Depuis cette date, il doit se financer auprès des banques et des marchés financiers moyennant des intérêts.

**CADEAU AUX SPECULATEURS : 41 MILLIARDS !**

## **...financées par les salariés, les jeunes, les retraités !**

### **Augmentation de l'impôt CSG de 1,7 % au 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

- Pour les salariés du privé, cette hausse serait compensée par la suppression en deux temps des cotisations sociales au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (0,75 % sur la maladie et 1,45 % sur l'assurance chômage) et 1<sup>er</sup> octobre 2018 (0,95 % assurance chômage).

- Pour les fonctionnaires, le gouvernement a promis uniquement de compenser la ponction de la CSG par le versement d'une prime.

- La hausse de la CSG s'appliquera aux retraités qui perçoivent plus de 1 200€ de pension par mois. Une mesure juste selon le président de la République qui explique dans une interview au *Point* : « *Je leur demande donc, pour les plus aisés, un effort* ». Pour ces retraités considérés par le gouvernement comme « riches » à partir d'une retraite de 1 200€ par mois, ce sera une perte sèche de plusieurs dizaines d'euros.

### **L'objectif : réaliser des économies sur le dos des patients, des budgets des hôpitaux et des personnels hospitaliers déjà en sous-effectifs.**

En, sapant les bases du financement de la sécurité sociale par le salaire différé (exonération des cotisations), le gouvernement accentue la fiscalisation de la protection sociale. Les déremboursements et restrictions budgétaires qui en découlent préparent la voie aux assurances privées.

La ministre de la santé Agnès Buzyn pour qui « *il y a une marge de manœuvre énorme* », se fixe l'objectif de réduire de 3 milliards d'euros le déficit global de la Sécurité sociale en 2018 alors que, l'hôpital, déjà à bout de souffle, devra faire 1,6 milliard d'économies. *30% des dépenses de l'assurance-maladie ne sont pas pertinentes* » affirme-t-elle.

Pour réduire le déficit de la « Sécu » et le ramener à 2,2 milliards, un niveau inédit, la ministre aux ordres de l'Union Européenne, entend lutter contre les « **faux arrêts maladie** » (alors que la multiplication de ceux-ci serait due, selon de nombreuses études, à des exigences de productivité croissante, qui ont fait augmenter le stress et la souffrance au travail). Madame Buzyn entend aussi « **favoriser l'ambulatoire** » (alors que de nombreux patients déplorent s'être retrouvés trop rapidement chez eux, victimes de malaises ou de douleurs qu'ils n'ont pas pu gérer) afin de « **fermer les lits qui ne servent à rien** » et s'attaquer aux « **opérations inutiles** ».

**PONCTION** sur le budget de la « Sécu » : **3 MILLIARDS d'Euros !**

## Allocation logement (APL)

Baisse de 5 euros /mois des APL. 60 € en moins par an pour les étudiants (environ 800.000) et les plus précaires, ce n'est pas neutre.

**PONCTION : 500 MILLIONS** sur le dos des plus fragiles.

En outre, le gouvernement entend réduire de 50€ l'APL des allocataires d'HLM pour contraindre les organismes bailleurs à diminuer d'autant leurs loyers.

Les loyers permettent d'entretenir le patrimoine, rembourser les emprunts, réaliser des constructions neuves et des opérations de réhabilitation du patrimoine.

**PONCTION : 1,4 milliards d'euros !**

Sans oublier que le candidat Macron aux présidentielles avait comme proposition de renforcer la **mobilité au sein du parc social** dans les zones tendues, en fonction de l'évolution des situations des locataires (vieillesse, arrivée ou départ des enfants, mobilité professionnelle, etc).

## Baisse de la Taxe d'Habitation

Le gouvernement a prévu de baisser la taxe d'habitation de 30 % l'an prochain pour 80 % de foyers. Le budget des communes dépend à 36% de la taxe d'habitation.

Cette mesure en trompe-l'œil qui devrait selon le gouvernement rendre « 10 milliards de pouvoir d'achat » représentera « un coût de 3 milliards d'euros l'an prochain, puis 6,6 milliards d'euros, et 10,1 milliards en 2020 ». Elle serait compensée avec les économies de budget dégagées par l'État.

La suppression de cette taxe laisse entrevoir la rationalisation voire la privatisation des services publics locaux. Il est à craindre une baisse des investissements et entretiens (voirie, école, piscine, constructions nouvelles, terrains de sport, subventions aux associations...), qui nuira au tissu économique local.

## Prestation accueil jeune enfant (PAJE)

Calculée en fonction du revenu familial, la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) pourrait être revue à la baisse. C'est une des pistes que le gouvernement étudie pour combler le déficit de la Sécurité sociale.

Cette réduction concernera les enfants qui naîtront après le 1er avril 2018. Pour ceux qui touchent une aide à taux plein de 184 euros, la réduction serait de 15 euros. Pour les familles percevant une aide à taux partiel, la réduction serait de 7,50 euros. De plus, les conditions plus restrictives pour en bénéficier réduiront le nombre de bénéficiaires.

**ECONOMIE** sur le dos des allocataires : **500 millions d'euros !**

### **À ces mesures il faut rajouter entre autres :**

#### Hausse du prix du timbre

– Le prix du timbre rouge (envoi prioritaire, théoriquement délivré le lendemain) va augmenter de 11,8 % au 1er janvier. Il passera de 85 à 95 centimes soit une augmentation de + 58,3 % depuis 2012.

– Le prix du timbre vert (une livraison le surlendemain) coûtera 80 centimes au 1er janvier au lieu de 73 centimes soit une augmentation de +40,4 % depuis son lancement en 2011.

#### Carburant

Pour les salariés qui chaque jour prennent leur voiture devront payer 7,6 centimes de plus par litre de gas-oil et 3,9 centimes de plus par litre d'essence.

**PONCTION** estimée : **3,7 MILLIARDS !**

Les partisans du chancelier Gerhard Schröder au début des années 2000 lors de la mise en œuvre des lois « Hartz IV » en Allemagne expliquaient qu'il fallait mieux :

**«un pauvre qui sue plutôt qu'un pauvre qui chôme».**

Aujourd'hui Macron martèle (Interview du 15/10/2017) pour justifier sa politique qu'il « croit à la cordée ». « (...) il y a des hommes et des femmes qui réussissent parce qu'ils ont des talents, je veux qu'on les célèbre (...) Si l'on commence à jeter des cailloux sur les premiers de cordée c'est toute la cordée qui dégringole".

Si les premiers de cordée sont les grands bénéficiaires de la politique de Macron et son gouvernement, derrière c'est la chaîne de misère qui s'allonge.

Code du travail, fonction publique, Sécurité sociale, retraites, assurance chômage, emplois aidés...

**Alors bientôt tous en CDI de chantiers et à la soupe populaire !**

## Des fonctionnaires et agents de la DGFIP...

- Casse des statuts « général » et « particuliers » (PPCR).
- Casse du code des pensions (contre-réforme prévue en 2018) avec en ligne de mire une unification des “régimes de retraites publiques et privées”.
- Augmentation de la CSG, et simple compensation sans augmentation des traitements.
- Gel du point d'indice.
- Jour de carence.
- Augmentation des retenues pour pensions.
- 120 000 suppressions d'emplois prévues sur le quinquennat (dont 50 000 en fonction publique d'État - 1600 à la DGFIP en 2018-).
- Promotions aux rabais (concours et listes d'aptitude – EX : DDFiP49 promotions de C en B 5 potentialités, promotion de B en A une potentialité en 2018).
- Réductions drastiques des budgets.
- Privatisations/Externalisations des missions (EX : retenue à la source).
- Transferts de missions (EX DGFIP : RH, Dépenses, produits non fiscaux, CDC, impôts vers SIP, .).

En réalité, le gouvernement joue sur tous ces leviers pour diminuer l'impôt des plus riches et des entreprises. Quant à la dette tant décriée par les politiciens, outre les décisions politiques elle s'est creusée essentiellement par un manque de recettes fiscales (en 1982 les recettes fiscales étaient de 22,5 % du PIB. En 2009 elles représentaient 15,1%) et la charge des intérêts. Véritable « poule aux œufs d'or », elle rapporte plus de 40 milliards aux créanciers (banques, fonds de pensions,...) par an.

Comme si tout cela ne suffisait pas, dans un entretien accordé à Acteurs publics pendant la campagne présidentielle, Emmanuel Macron indiquait : **“Aujourd’hui, le contrat de droit public et le contrat de droit privé diffèrent. Je n’en vois pas la raison. Je souhaite leur convergence.”**

Il n'en fallait pas tant pour que la très libérale fondation Ifrap dans une note intitulée “Soumettre les contrats des agents contractuels publics au droit privé” propose qu'une réflexion soit menée au sein du plan “Action publique 2022”. 940 000 contractuels (soit un agent sur cinq) sont concernés.

## ... à ceux du Maine-et-Loire

### Et pourtant que nous a-t-on dit !

La fermeture des trésoreries devait améliorer les conditions de travail dans des structures d'accueil avec des effectifs plus conséquents. Les économies de budgets réalisées (loyers) devaient permettre aux sites maintenus de mieux fonctionner. **Tu parles !**

De CTPL en CTL, de réduction de budget en réduction de budget, de baisse des effectifs en baisse des effectifs, les agents des postes restructurés se sont trouvés affectés le plus souvent dans des structures d'accueil inadaptées qui ont vu leurs effectifs fondre comme neige au soleil.

**Pour en arrivé à quoi en 2017 ?** À un budget départemental déficitaire, qui diffère dans le temps de simples requêtes de travaux comme celles de poses de cloisons ou d'agrandissements de bureaux... dans le cadre des fusions-absorptions SIP/SIE. Et l'on pourrait multiplier à l'envi ces exemples dans les postes et services !

Garantir le tempo des restructurations est plus important que les conditions de travail des agents et le service rendu aux citoyens. Le déficit du budget départemental 2017 hypothèque celui de 2018 déjà prévu à la baisse.

Prenons gage que les meilleurs arguments du monde seront encore développés pour faire accepter fin 2018 la suppression de trésoreries ou autres regroupements de services de l'EX DGI.

**Comme FO l'avait déjà annoncé, la fusion DGI DGCP n'est rien d'autre qu'un plan de rigueur !**

<b>BULLETIN D'ADHESION</b> 	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

**Bulletin à retourner à Christel LUCAS SIP Angers Nord Cité Administrative ANGERS**